

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2015

L'an **deux mille quinze**, le 23 mars
le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence
de M. François BLONDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2015

PRESENTS : M. BLONDET – Maire, M. SENTIER, M. LE GAL, M. MAHIAS – Adjoints,
Mme BOULE, M. COUDE, Mme CAUHAPE, M. VEAUX, Mme BARATIN, Mme
CHARDOLA, M. PERRICHOT, Mme JUILLOT, M. LEVOYER, M. MAUDUIT, M.
CHANTREL, Mme RAULT, Mme BROBAN - Conseillers municipaux formant la majorité des
membres en exercice.

ABSENTS ET EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION : Mme PERRIN DELSAUT
a donné procuration à M. BLONDET, Mme LERAT a donné procuration à M. SENTIER.

Secrétaire de séance : Mme BROBAN

D1-2015 – Budget communal – Vote du compte administratif 2014

M. le receveur indique que la CAF (capacité d'autofinancement) brute de la commune de
Taupont est de 28% (la moyenne régionale étant de 21%) et la CAF nette est de 22% pour une
moyenne régionale de 11%.

Par ailleurs, l'épargne cumulée de la commune représente 517 000€ correspondant à 7 mois de
charges courantes ce qui est confortable.

Enfin, la dette de la commune de Taupont représente actuellement la moitié des produits de
fonctionnement, soit 50%, sachant qu'il est autorisé d'aller jusqu'à 150% et que la moyenne
régionale est de 90%.

Après avoir pris connaissance de tous les chiffres du compte administratif 2014 du budget
communal conformes au compte de gestion de monsieur le receveur de Ploërmel et dont les
résultats sont certifiés exacts par celui-ci :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 022 468,23€

Recettes : 1 407 570,32€

Section d'investissement :

Dépenses : 492 236,89€

Recettes : 459 919,13€

**Le conseil municipal vote, en l'absence de M. François BLONDET, Maire, à l'unanimité
des membres présents, le compte administratif 2014 du budget communal.**

D2-2015 – Budget communal - Vote du compte de gestion 2014

Après avoir pris connaissance de tous les chiffres du compte de gestion 2014 du budget
communal qui correspondent aux chiffres du compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 022 468,23€

Recettes : 1 407 570,32€

Section d'investissement :

Dépenses : 492 236,89€

Recettes : 459 919,13€

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2014 du budget communal.

D3-2015 – Budget assainissement – Vote du compte administratif 2014

Après avoir pris connaissance de tous les chiffres du compte administratif 2014 du budget assainissement conformes aux comptes de gestion de monsieur le receveur de Ploërmel et dont les résultats sont certifiés exacts par celui-ci :

Section d'exploitation :

Dépenses : 55 223,01€

Recettes : 76 767,32€

Section d'investissement :

Dépenses : 160 879,54€

Recettes : 71 870,93€

Le conseil municipal vote, en l'absence de M. François BLONDET, Maire, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2014 du budget assainissement.

D4-2015 – Budget assainissement – Vote du compte de gestion 2014

Après avoir pris connaissance de tous les chiffres du compte de gestion 2014 du budget assainissement qui correspondent aux chiffres du compte administratif 2014 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 55 223,01€

Recettes : 76 767,32€

Section d'investissement :

Dépenses : 160 879,54€

Recettes : 71 870,93€

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2014 du budget assainissement.

D5-2015 – Budget lotissement la Lande du Haut Bois – Vote du compte administratif 2014

Après avoir pris connaissance de tous les chiffres du compte administratif 2014 du budget lotissement La Lande du Haut Bois conformes au compte de gestion de monsieur le receveur de Ploërmel et dont les résultats sont certifiés exacts par celui-ci :

Section d'exploitation :

Dépenses : 325 226,36€

Recettes : 271 171,84€

Section d'investissement :

Dépenses : 209 130,81€

Recettes : 116 095,55€

Le conseil municipal vote, en l'absence de M. François BLONDET, Maire, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2014 du budget lotissement La Lande du Haut Bois.

D6-2015 – Budget lotissement la Lande du Haut Bois – Vote du compte de gestion 2014

Après avoir pris connaissance de tous les chiffres du compte de gestion 2014 du budget lotissement La Lande du Haut Bois qui correspondent aux chiffres du compte administratif 2014 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 325 226,36€

Recettes : 271 171,84€

Section d'investissement :

Dépenses : 209 130,81€

Recettes : 116 095,55€

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2014 du budget lotissement La Lande du Haut Bois.

D7-2015 – Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2014

M. CHANTREL demande à combien s'élèvera la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour la commune de Taupont. M. le receveur répond que sur 3 ans cela représentera environ 160 000€ de recettes de fonctionnement en moins.

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : excédent de 385 102,09€

Soit un excédent de fonctionnement reporté de 648 600,06€

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : déficit de 32 317,76€

Soit un déficit d'investissement reporté de 131 248,62€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent de fonctionnement ainsi qu'il suit :

-à l'article 002 (recettes de fonctionnement) « excédent antérieur reporté de fonctionnement » : 398 541,92€

-à l'article 1068 (recettes d'investissement) « excédent de fonctionnement capitalisé » : 250 058,14 €

Le déficit d'investissement reporté 2014 de 131 248,62€ sera repris à l'article 001 (dépenses d'investissement) « déficit d'investissement antérieur reporté ».

D8-2015 – Budget assainissement – Affectation du résultat d'exploitation 2014

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation :

Section d'exploitation :

Résultat de l'exercice : excédent de 21 544,31€

Soit un excédent d'exploitation reporté de 50 994,26€

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : déficit de 89 008,61€

Soit un déficit d'investissement reporté de 61 808,24€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent d'exploitation ainsi qu'il suit :

**-à l'article 002 (recettes d'exploitation) « excédent antérieur reporté d'exploitation » :
14 186,02€**

**-à l'article 1068 (recettes d'investissement) « excédent d'exploitation capitalisé » :
36 808,24€**

Le déficit d'investissement reporté 2014 de 61 808,24€ sera repris à l'article 001 (dépenses d'investissement) « déficit d'investissement antérieur reporté ».

D9-2015 – Budget communal – Vote du budget 2015

Arrivée de Mme LERAT

Après avoir pris connaissance du projet de budget communal 2015 établi par la commission des finances, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 725 684,92€

Recettes : 1 725 684,92€

Section d'investissement :

Dépenses : 1 629 846,89€

Recettes : 1 629 846,89 €

D10-2015 – Budget assainissement – Vote du budget 2015

Après avoir pris connaissance du projet de budget assainissement 2015 établi par la commission des finances, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 89 336,02€

Recettes : 89 336,02€

Section d'investissement :

Dépenses : 156 000 €

Recettes : 156 000 €

D11-2015 – Budget lotissement La Lande du Haut Bois – Vote du budget 2015

Après avoir pris connaissance du projet de budget lotissement La Lande du Haut Bois 2015 établi par la commission des finances, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement qui se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 700 000€

Recettes : 700 000€

Section d'investissement :

Dépenses : 500 000 €

Recettes : 500 000 €

D12-2015 – Vote des taux d'imposition 2015

M. CHANTREL pense qu'il aurait fallu ouvrir le lotissement de La Lande du Haut Bois en une seule fois au lieu de le scinder en deux tranches.

M. SENTIER et M. BLONDET indique qu'à l'époque, compte tenu du marché de l'immobilier et des restrictions de crédits accordés aux particuliers, il a été plus prudent de scinder ce lotissement en deux tranches, ce qui avait d'ailleurs été votée à l'unanimité par le conseil municipal.

M. MAUDUIT s'interroge sur le fait que Taupont soit, selon lui « à la traîne d'un point de vue démographique par rapport aux autres communes ».

M. BLONDET fait remarquer que Taupont se développe à un rythme qui permet la maîtrise des coûts du foncier et qu'actuellement la commune est en position de répondre immédiatement à l'ouverture de nouveaux lotissements dès que les banques accorderont aux particuliers les crédits nécessaires à l'achat ou la construction de maisons sur Taupont. M. le maire conclut que c'est une gestion raisonnable du foncier.

M. MAUDUIT répond que c'est une façon de voir les choses.

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget 2015 et des bases d'imposition prévisionnelles, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition, soit :

-taxe d'habitation : 13,72%

-taxe foncière bâti : 17,56%

-taxe foncière non bâti : 64,45%

D13-2015 – Vote des subventions 2015

Monsieur le maire présente le tableau des subventions communales qui a été examiné par la commission des subventions, le 24 février dernier.

Monsieur le maire rappelle que les personnes « intéressées » doivent se retirer de la séance dès que la demande de leur association est abordée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2015 :

ACCA Taupont (chasse)	1 000 €
Amis du livre	1 300 €
Amis du Vieux Bourg	100 €
Aurore de Taupont	4 000 €
Bouquets d'or	90 €
Bricomanie	90 €
Dentelles et fils du lac	90 €
Familles Rurales	5 000 €
Guerzillons	250 €
Mazurka	250 €
UNC (anciens combattants)	200 €
Don du Sang Pays Ploërmel	135 €

Et les subventions scolaires suivantes pour la rentrée 2015-2016 :

Classe de découverte 1 semaine/liste/an - Ecole Publique et Privée de Taupont Elèves de Taupont	56€/élève
Fournitures scolaires - Ecole Publique et Privée de Taupont Elèves de Taupont et hors Taupont	35€/élève
Arbre de Noël - Ecole Publique et Privée de Taupont Elèves de Taupont et hors Taupont	6,5€/élève
Sortie journée - Ecole Publique et Privée de Taupont élève/an Elèves de Taupont et hors Taupont	8€/élève
Participation au fonctionnement des CLIS (classe d'intégration scolaire), CLAD (classe d'adaptation) et AIS (adaptation et intégration scolaire) - OGEC de Ploermel	338€/élève
CLIS et CLAD Ecole Saint-Louis et St Joseph de Ploermel pour classe de découverte 1 semaine/liste/an	56€/élève

D14-2015 – Réalisation d'un emprunt

Vu l'article L2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif approuvé et voté ce jour,

Faisant suite aux conseils de M. le Trésorier et compte tenu des taux d'intérêts actuels, il est opportun de contracter un emprunt pour anticiper, si nécessaire, les besoins en investissement et maintenir le fonds de roulement de la commune,

Considérant que par ses délibérations n°53-2013 et n°54-2013 du 23 septembre 2013 et n°54-2014 du 26 juin 2014 le conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la 3^e tranche d'aménagement du bourg :

- le total de ce projet est de 436 000€ TTC ;
- le montant total des subventions obtenues est de 71 000€ ;
- l'autofinancement est de 65 000€ ;
- il y a lieu de recourir à un emprunt de 300 000€,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est au conseil municipal qu'il revient de prendre la décision en la matière, étant donné que la délégation accordée à monsieur le maire l'autorise à emprunter dans la limite de 200 000€,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 mars 2015,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération ;**
- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions de prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 300 000€ ;**
- d'autoriser monsieur le maire à signer le contrat de prêt et tous les documents s'y référants.**

D15-2015 – Recensement des marchés publics conclus en 2014

Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,

La liste des marchés publics conclus en 2014 est présentée.

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000€ HT :

Travaux :

-point à temps 2014 avec TPMT (35600) signé le 14 juin 2014 pour un montant de 22 830,00€ HT ;

Services :

-logiciels métiers service administratif avec BERGER LEVRAULT (31670) signé le 18 septembre 2014 pour un montant de 32 853,40€ HT.

Marchés dont le montant est supérieur à 90 000€ et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics :

Travaux :

-voirie 2014 avec EIFFAGE (56300) signé le 19 juin 2014 pour un montant de 107 541,25€ HT ;

-réhabilitation du poste de refoulement des Belles Rives avec SAUR (56690) signé le 28 juillet 2014 pour un montant de 105 941,00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette liste de marchés publics conclus en 2014 et accepte qu'elle soit affichée en mairie.

D16-2015 – Convention de mise à disposition de locaux aménagés avec l'OGEC de l'école privée Notre Dame

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et afin de permettre la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) dans les locaux de l'école privée, il convient de signer une convention de mise à disposition de locaux aménagés à l'école privée Notre Dame pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction. Actuellement, les locaux mis à disposition sont les suivants : salle de motricité, bibliothèque, salle d'arts visuels, salle de sieste, cour primaire et sanitaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'approuver les termes de la convention ;

-d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec l'OGEC de l'école privée Notre Dame ainsi que tout document s'y référant.

D17-2015 – Convention de participation aux frais de fonctionnement des transports scolaires organisés par Josselin Communauté

Dans le cadre de sa mission relative à l'organisation des transports scolaires sur son territoire, Josselin Communauté est amenée à gérer des enfants domiciliés sur Taupont dans les villages de La Ville Ruaud et Folleville par exemple.

Ce service représente un coût supplémentaire pour Josselin Communauté qui n'est couvert ni par les participations familiales ni par les subventions du Conseil général. En conséquence, Josselin Communauté sollicite donc une participation financière à hauteur de 16€ par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer les conventions de participation aux frais de transports scolaires avec Josselin Communauté pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 ;**
- d'accepter d'indemniser Josselin Communauté à hauteur de 16€ par élève.**

D18-2015 – Acquisition d'un terrain au lieu-dit Le Tertre appartenant à M. DE LAMBILLY Christian

M. SENTIER rappelle l'intérêt que présente l'acquisition par la Commune d'un terrain cadastré ZO 345 situé au Tertre appartenant à M. DE LAMBILLY pour le projet de liaison douce reliant le lieu-dit de La Croix Huguet à Kermené.

Les démarches entreprises auprès de M. DE LAMBILLY pour l'acquisition de cette parcelle ont débouchées sur un accord pour le prix principal de 1 950€ (correspondant à l'estimation des Domaines) auquel s'ajouteront les frais d'arpentage et les frais de notaire.

Considérant l'intérêt que présente ce terrain pour les projets communaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- procéder à l'acquisition du terrain cadastré ZO 345 d'une superficie de 6 655 m² au prix de 1 950€ ;**
- prendre en charge l'ensemble des frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage...);**
- autoriser, M. le maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier ainsi que l'acte notarié à intervenir chez Maîtres BINARD - LE BECHENNEC, Notaires associés à PLOERMEL.**

D19-2015 – Avis sur les projets du SDAGE et du PGRI

L'agence de l'eau Loire-Bretagne consulte l'ensemble des acteurs de l'eau et le public sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Vu l'importance que requiert ces projets, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le conseil municipal décide de reporter son avis au prochain conseil municipal.

D20-2015 – Convention multi-services avec la FDGDON

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) propose une convention multi-services pour un coût annuel de 265,89€ ayant pour objet :

- *pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FDGDON ;
- *de proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les populations d'organismes nuisibles ;
- *de proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par les organismes nuisibles ;
- *d'assurer la tenue des réunions de formation et d'information sur les organismes nuisibles ;
- *d'étudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la FDGDON.

Cette convention multi-services comprend :

- *la régulation des populations d'organismes nuisibles :
 - programme de limitation des populations de ragondins ;
 - programme départemental de lutte collective contre les taupes avec des formations gratuites à tous les administrés de la commune ;
 - programme de limitation des populations de corneilles ;

- programme départemental de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes ;
- réduction des populations d'étourneaux dans le cadre de micro dortoirs et en exploitation ;
- location de matériels d'effarouchement à tarifs préférentiels pour les agriculteurs (50 % de remise) ;

*le programme de réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine (diagnostic, prêt de cages et initiation du personnel communal) ;

*la gestion des animaux protégés : information, veille réglementaire ;

*l'information et le conseil aux élus et agents municipaux, information sur la législation en cours, fourniture de modèles d'arrêtés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser la signature de cette convention multi-services triennale (2015 à 2017) avec la FDGDON.

D21-2015 – Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité

L'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

En 2007, Ploërmel Communauté et l'ensemble des communes membres ont souhaité s'inscrire dans le cadre du projet « Actes » du ministère de l'Intérieur consistant à inciter les collectivités locales à jouer la carte de la télétransmission électronique de leurs actes soumis au contrôle de légalité et ont signé une convention avec la Préfecture du Morbihan qui définit les modalités de la télétransmission des actes.

Les avantages de la dématérialisation sont multiples :

- une simplification des échanges par la suppression des manipulations papier ;
- des économies par la réduction des coûts d'affranchissement ;
- un gain de temps puisque le transfert des actes est instantané. L'accusé de réception de la Préfecture rendant exécutoire les actes télétransmis est délivré quasi simultanément ;
- un archivage électronique des actes télétransmis ;
- un échange sécurisé puisque le « tiers de confiance » dispose de mesures de sécurité en matière d'échange électronique.

A ce jour, la commune de Taupont transmet par voie électronique au contrôle de légalité les actes suivants :

- les délibérations du conseil municipal ou les décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 ;
- les décisions réglementaires et individuelles prises par le maire dans l'exercice de son pouvoir de police, à l'exclusion de celles relatives à la circulation et au stationnement ;
- les actes à caractère réglementaire pris par les autorités communales dans tous les autres domaines qui relèvent de leurs compétences en application de la loi, à l'exception des actes de commande publique, des actes budgétaires et des actes d'urbanisme (autres autorisations d'utilisation du sol, permis de construire etc...);
- les décisions individuelles relatives à la nomination, à l'avancement de grade, à la mise à la retraite d'office, à la révocation des fonctionnaires, ainsi que les décisions individuelles relatives au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises dans le cadre d'un besoin saisonnier ou occasionnel, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser, monsieur le maire ou son représentant, à signer un avenant avec la Préfecture du Morbihan pour la transmission électronique des documents budgétaires.

D22-2015 – Convention de mise à disposition d'un terrain communal avec M. BARBARIN

M. SENTIER rappelle qu'une convention temporaire de mise à disposition du terrain communal cadastré ZO 414 situé à la Croix Huguet ainsi que deux avenants avaient été signés avec Mme RICAUD représentante de la société « Les Loupiots du Lac ».

Mme RICAUD souhaite arrêter son activité et qu'un autre prestataire rachète l'ensemble de son matériel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser, monsieur le maire ou son représentant, à signer une nouvelle convention avec le repreneur, M. BARBARIN Philippe, selon les mêmes conditions et pour la durée restant à courir, un an renouvelable par tacite reconduction pendant quatre ans.

Compte rendu des délégations au maire

Il s'agit de la signature des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles je n'ai pas fait jouer le droit de préemption de la Commune :

- Deux terrains cadastrés YC 239 et 423 d'une surface totale de 759 m² situés au lieu-dit Le rocher, au prix de 25 000 €, appartenant aux conjoints COUE ;
- Des terrains cadastrés ZY 610, ZY 612, ZY 614 et ZY 616 d'une surface totale de 355 m² situés rue du Perron au lieu-dit Bodiel, au prix de 5 000 €, appartenant à M. Bernard ROBERT ;
- Une propriété bâtie sur un terrain cadastré ZC 235 d'une surface de 1062 m² situé 1 rue de la Guèpière au lieu-dit Henlée, au prix de 130 000€, appartenant à M. et Mme MASCARTE ;
- Une propriété bâtie sur des terrains cadastrés ZY 373 et ZY 374 d'une surface totale de 733 m² situés au lieu-dit Le Loguel, au prix de 18 000€, appartenant à Mme Erika LEADER ;
- Une propriété bâtie sur des terrains cadastrés ZY 9 et ZY 10 d'une surface totale de 1881 m² situé 14 rue de la Croix au lieu-dit Bodiel, au prix de 59 000€, appartenant à Mme Cisira SENEVIRATNE.

Par ailleurs, dans le cadre des délégations du conseil municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

- Décision n°2014-56 du 9 décembre 2014 : Signature d'un devis avec l'entreprise MDM Menuiserie (Ploërmel) pour le remplacement des vitres de la porte fenêtre du presbytère moyennant la somme de 334,28€ TTC ;
- Décision n°2014-57 du 9 décembre 2014 : Signature d'un devis avec l'entreprise TANCRAÏ Couverture (Ploërmel) pour des travaux de couverture sur la chaufferie de l'église moyennant la somme de 1 904,42€ TTC ;
- Décision n°2015-1 du 9 janvier 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise NILFISK (91 - Courtaboeuf) pour la fourniture de pièces d'usure pour l'auto laveuse du foyer rural moyennant la somme de 90,84€ TTC ;
- Décision n°2015-2 du 13 janvier 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise LPE Protection Incendie (Locminé) pour le remplacement de matériel incendie défectueux moyennant la somme de 731,28€ TTC ;
- Décision n°2015-3 du 20 janvier 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise MIROU (59 – Lille) pour des écharpes tricolores pour les adjoints moyennant la somme de 92,40€ TTC ;
- Décision n°2015-4 du 3 février 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise COMPTOIR DE BRETAGNE (35 - Pacé) pour 3 vestes de pluie pour les agents assurant les trajets entre les écoles et la cantine moyennant la somme de 193,91€ TTC ;
- Décision n°2015-5 du 2 février 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise MAHE ENVIRONNEMENT (Loyat) pour une mission SPS pour la 3^e tranche d'aménagement du bourg moyennant la somme de 1026,00€ TTC ;

- Décision n°2015-6 du 5 février 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise MGE Electricité (Taupont) pour des travaux d'électricité au foyer rural moyennant la somme de 637,20€ TTC ;
- Décision n°2015-7 du 6 février 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise POISNEUF (Josselin) pour la mise en page et l'impression d'un guide pratique moyennant la somme de 456,00€ TTC ;
- Décision n°2015-8 du 10 février 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise QUARTA (Molac) pour la réalisation d'un plan figuratif et de profil en travers pour la liaison douce entre La Croix Huguet et Kermené moyennant la somme de 1 752,71€ TTC ;
- Décision n°2015-9 du 16 février 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise NILFISK (91 – Courtaboeuf) pour le remplacement de pièces sur les auto laveuses du foyer rural et de la salle des sports moyennant la somme de 979,26€ TTC ;
- Décision n°2015-10 du 5 mars 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise COTTAIS (Plougoumen) pour le remplacement d'une sonde sur le chauffage de l'école publique moyennant la somme de 138,00€ TTC ;
- Décision n°2015-11 du 5 mars 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise COFELY AXIMA (Lanester) pour le remplacement de batteries chaudes sur les centrales LEMMENS de la salle des sports moyennant la somme de 3 669,00€ TTC ;
- Décision n°2015-12 du 2 mars 2015 : Signature d'un contrat de 3 ans avec l'entreprise EDF Collectivités (44 – Nantes) pour la fourniture d'électricité pour la salle des fêtes, le foyer rural et la mairie moyennant un abonnement mensuel de 40,648€ et un coût du kwh d'électricité été heures creuses de 0,03494€, été heures pleines de 0,04585€, hiver heures creuses de 0,04703€ et hiver heures pleines de 0,06013€ ;
- Décision n°2015-13 du 5 mars 2015 : Signature d'un devis avec l'ATELIER SERIGRAPHIQUE (Le Roc St André) pour l'édition de 3 plans plastifiés de la commune moyennant la somme de 233,50€ HT ;
- Décision n°2015-14 du 12 mars 2015 : Signature d'un devis avec l'entreprise TBI (Ploërmel) pour 5 écrans plats pour l'école publique moyennant la somme de 505,72€ TTC.

Adoption du compte rendu du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014

Suite aux modifications apportées, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 25 septembre 2014.

Adoption du compte rendu du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2014

M. MAUDUIT lit « Concernant le compte rendu du conseil municipal du 9 décembre il ne fait pas état de l'intégralité de mon intervention et nous souhaiterions donc que mes propos soient repris dans leur intégralité.

En effet j'avais dit je cite : J'ai posé à deux reprises la question de savoir si la parcelle située dans le prolongement des gîtes avait changé de zonage, il m'avait été répondu non à deux reprises et ceci par Mr Blondet et non pas par Mr Sentier

.Ceci a bien été rectifié.

Ce qui n'apparaît pas dans le compte rendu c'est que j'avais dit ce même soir, je cite : La réponse n'est pas exacte puisque ce terrain dans le POS était classé UBL et les propositions arrêtées par le précédent conseil municipal l'avait classé également en UBL.

La modification a été réalisé par Mr Blondet en mai et juin 2008 .

Il a classé le terrain en 2 AU donc non constructible alors qu'il y avait une promesse de vente a la société RESIDEA .

Nous sommes d'accord pour considérer que ce n'est assurément pas la seule raison de la faillite, mais que cela a pu y contribuer . »

Le conseil municipal adopte, par 16 voix pour et 3 abstentions (M. MAUDUIT, M. CHANTREL et Mme BROBAN), le compte rendu de séance du 9 décembre 2014.

Questions diverses

***Bulletin municipal**

M. CHANTREL lit : « Nous voulions faire une remarque concernant le bulletin municipal du mois de décembre :

La plupart de nos interventions semblent avoir été oubliées dans les compte rendu des conseils municipaux (celui du 22 avril et du 25 septembre)

Est ce normal , et pour quelles raisons ont elles disparues ? »

***Editorial**

M. MAUDUIT lit : « Sans remettre en cause votre droit d'expression, nous nous interrogeons sur le fait que dans votre éditorial du bulletin municipal de fin décembre vous puissiez affirmer : Je cite,

Notre ligne de conduite pour les années a venir se résume en 2 points : Garder notre identité en tant que commune de Taupont au sein de Ploermel Communauté, et mener une politique de gestion et de développement qui feront de Taupont une commune attractive, riche de ses biens, de ses valeurs morales , associatives et économiques. Ce sont des valeurs que partageons avec nos amis de Campénéac, Gourhel, Loyat, Monterrin et Montertelot.

Pour nous Ploërmel doit y figurer, c'est absolument essentiel ;

Pourquoi cet oubli ? Alors que pour conclure ce même éditorial vous dites être convaincu que :

Je cite : Ensemble nous serons, divisés nous disparaîtrons .

N'est ce pas la une contradiction ?

Nous élus de la minorité ne voulons pas cautionner une telle prise de position qui va à l'opposé de nos idées, de nos positions et de ce que nous pensons être l'avenir de notre commune. »

M. BLONDET indique que les communes rurales et semi-rurales ont des valeurs spécifiques et une identité propre ce qui implique à l'évidence des différences avec les « grandes villes » telle que Ploërmel. Je souhaite une conservation de ces valeurs, ces traditions, de cette identité et de cette authenticité des communes rurales et semi-rurales. M. MAUDUIT semble avoir une interprétation personnelle de cet éditorial qui ne peut pas être la pensée unique.

***Médailles de la commune**

Le devis pour les médailles sera validé avec les Bronzes de Mohon. M. MAHIAS fait passer aux conseillers un exemple de médaille.

***Cérémonie citoyenneté**

M. MAUDUIT demande qui, en tant qu'élu, a été invité à la cérémonie de citoyenneté. M. LE GAL indique que 29 jeunes ont été invités, que seuls 2 étaient présents ainsi que l'adjoint à la citoyenneté, le 1^{er} adjoint et le maire. M. CHANTREL indique que cela est une bonne initiative mais que certains conseillers auraient pu motiver les jeunes proches de chez eux à être présent.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

D1-2015 – Budget communal – Vote du compte administratif 2014

D2-2015 – Budget communal - Vote du compte de gestion 2014

D3-2015 – Budget assainissement – Vote du compte administratif 2014

D4-2015 – Budget assainissement – Vote du compte de gestion 2014

D5-2015 – Budget lotissement La Lande du Haut Bois – Vote du compte administratif 2014

D6-2015 – Budget lotissement La Lande du Haut Bois – Vote du compte de gestion 2014

D7-2015 – Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2014

D8-2015 – Budget assainissement – Affectation du résultat d'exploitation 2014

D9-2015 – Budget communal – Vote du budget 2015

D10-2015 – Budget assainissement – Vote du budget 2015

D11-2015 – Budget lotissement La Lande du Haut Bois – Vote du budget 2015

D12-2015 – Vote des taux d'imposition 2015

- D13-2015 – Vote des subventions 2015
 D14-2015 – Réalisation d'un emprunt
 D15-2015 – Recensement des marchés publics conclus en 2014
 D16-2015 – Convention de mise à disposition de locaux aménagés avec l'OGEC de l'école privée Notre Dame
 D17-2015 – Convention de participation aux frais de fonctionnement des transports scolaires organisés par Josselin Communauté
 D18-2015 – Acquisition d'un terrain au lieu-dit Le Tertre appartenant à M. DE LAMBILLY Christian
 D19-2015 – Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI
 D20-2015 – Convention multiservices avec la FDGDON
 D21-2015 – Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité
 D22-2015 – Convention de mise à disposition d'un terrain communal avec M. BARBARIN

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BLONDET FRANCOIS		BARATIN AUDE	
SENTIER JEAN-CHARLES		CHARDOLA NATHALIE	
PERRIN-DELSAUT ANNICK	Absente – pouvoir donné à M. BLONDET	PERRICHOT OLIVIER	
LE GAL HERVE		JUILLOT JESSICA	
LERAT MARIE-ARMELLE		LEVOYER AURELIEN	
MAHIAS PHILIPPE		MAUDUIT CHARLES	
BOULE MARIE-FRANCE		CHANTREL PAUL	
COUDE JEAN-LUC		RAULT ELISABETH	
CAUHAPE GWENAELLE		BROBAN CECILIA	
VEAUX STEPHANE			